## MINISTÈRE DE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 17 août 2004 modifiant l'arrêté du 21 août 2002, modifié, portant création du certificat d'aptitude professionnelle *maçon* 

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Service des formations

**NORMEN E 0401840 A** 

Sous-direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation des diplômes professionnels

## LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret n° 2002-463 du 4 avril 2002, modifié, relatif au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général;

Vu l'arrêté du 21 août 2002 portant création du certificat d'aptitude professionnelle *maçon* modifié par l'arrêté du 31 juillet 2003

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative bâtiment et travaux publics du 2 juillet 2004;

## ARRÊTE

- **Art. 1**<sup>er</sup>. Les dispositions des annexes III « règlement d'examen » et IV « définition d'épreuves » de l'arrêté du 21 août 2002, modifié, susvisé portant création du certificat d'aptitude professionnelle *maçon* sont remplacées respectivement par les dispositions des annexes I et II au présent arrêté.
- Art. 2. Les présentes dispositions prennent effet à compter de la session d'examen de 2005.
- **Art. 3. -** Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 août 2004.

Pour le Ministre et par délégation, Le Directeur de l'enseignement scolaire

Patrick GERARD

Journal officiel du 26 août 2004

Nota-: Le présent arrêté et son annexe I seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche hors série en date du 7 octobre 2004 vendu au prix de 2,30 €. Ils seront disponibles au centre national de documentation pédagogique - 13, rue du Four 75006 PARIS ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : http://www..sceren.fr